

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
LIMITEE

T/PET.4/L.17
22 avril 1959

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS-
FRANCAIS

QUATRE PETITIONS TRAITANT DE PROBLEMES GENERAUX CONCERNANT
LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION BRITANNIQUE

(Distribuée conformément à l'article 85, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

I.

à Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à
New-York (U.S.A.)

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai le plus grand respect de venir très humblement auprès de votre haute compétence porter à votre connaissance le fait dont l'exposé suit :

La radio de Yaoundé vient d'annoncer en date du 19/3/59 comme quoi une somme de £20m sterling viennent d'être votées à Londres pour le referendum qui se tiendra au plutard au Kamerun Occidental et du Nord. Certes, cet argent est pour corrompre les Kamerunais de vavoriser l'intégration du Kamerun à la Fédération Nigérienne. Mais les Kamerunais ne seront jamais intégrés dans la Fédération Nigérienne.

L'adjoit au Haut-Commissaire à Buea vient de diffuser qu'il est pour l'accession du Kamerun Occidental de la Fédération Nigérienne et a pour la modification de l'Accord de tutelle de l'O.N.U.. Je demande, comment peut-on modifier l'Accord de tutelle dans un pays non indépendant?

C'est un moyen uniquement pour bien massacrer les pauvres Kamerunais, car je sais que c'est l'Accord de tutelle qui gêne les colonialistes anglais de na pas tortuere les Kamerunais si je ne me trompe pas ...

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes sentiments bien respectueux et dévoués.

Vive l'Organisation des Nations Unies! Vive le Kamerun unifié et
Indépendant! Vive la Paix du monde.

(Signé) illisible

André Tchinda de Babeté
s/c B.P. No 20, Bamenda,
Cameroun sous administration
britannique, Afrique occidentale

Bamenda, le 23 mars 1959.

II.

Le Secrétaire général,
Nations Unies, New-York, U.S.A.

Tsi-Djukem Nde,
Babete,
c/o P.O. Box 20, Bamenda,
24 mars 1959

Monsieur,

J'ai l'honneur de soumettre très respectueusement le cas suivant à votre
haute bienveillance :

Nous nous trouvons maintenant dans une situation critique, particulièrement
dans la province de Bamenda où les membres du "One Kamerun" sont constamment
arrêtés sous des prétextes illégaux. Par ailleurs, nous ne sommes pas en faveur
de la modification de l'Accord de tutelle pour le Cameroun sous administration
britannique parce que le Territoire en question n'est pas encore indépendant.
L'Accord de tutelle ne pourra donc être modifié que lorsque le Territoire aura
accédé à l'indépendance. Je suis persuadé que l'accession du Territoire à
l'indépendance doit sauf erreur précéder toute modification de l'Accord de tutelle.

Nous sommes actuellement en faveur des trois points suivants, relatifs au
problème camerounais :

- 1) Plébiscite au Cameroun.
- 2) Unification des deux Camerouns.
- 3) Indépendance du Cameroun.

Je reste, Monsieur, votre humble pétitionnaire.

(Signé) illisible

Tsu-Djukem Nde
c/o P.O. Box 20, Bamenda
Cameroun sous administration
britannique
Afrique occidentale

/...

III.

Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à
New-York (USA)

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai le respectueux honneur de venir auprès de votre haute bienveillance vous
mettre au courant pour le fait dont l'exposé suit :

L'Adjoint au Haut-Commissaire de Buea lors de son discours radiodiffusé dit
ceci : Je suis pour l'Accession du Kamerun Occidental de la Fédération Nigérienne
et être sous la domination anglaise et il dit également qu'il faudrait qu'il y ait
la modification de l'Accord de tutelle.

Mais je vois que c'est un moyen de coloniser pure et simple cette partie du
Kamerun d'obtenir son indépendance dans le Commonwealth Britannique.

Pour mettre fin de cette affaire, c'est de nous amener le plébiscite pour voir
si la population du Kamerun Occidental est pour l'unification du Kamerun oriental.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'hommage de mon plus
profond respect.

(signature illisible)

Bernadette Ngweni, s/c B.P. No. 20, Bamenda
Kamerun sous administration britannique.

Bamenda, le 25/3/59

IV.

MEMORANDUM

Comité de base de One Kamerun de Ntchou-Santa

La population du quartier Ntchou-Santa au nombre de 375 réunie ce jour en
séance extraordinaire proteste véhémentement contre le discours radiodiffusé de
l'adjoint au Haut-Commissaire de Buea lors duquel il dit ceci : Je suis pour
l'accession du Kamerun occidental de la Fédération Nigérienne et souhaite la
modification de l'Accord de Tutelle pour ledit Territoire.

Considérant que les colonialistes anglais n'ayant pas fait leur barbarie dans
ce territoire seulement parce qu'il y a l'Accord de tutelle qu'il leur gene.

Considérant qu'une fois modifié ledit Accord de tutelle le sang va facilement
couler au Kamerun.

/...

Considérant que le Kamerun oriental obtiendra son indépendance le 1er janvier 1960 prochain, et à cette fin il faudrait que cette partie soit indépendante ensemble avec l'autre côté car au temps d'Allemagne, le Kamerun était seulement un et non deux.

Considérant en conséquence que le Kamerun était scindé en deux parties sans aucune consultation préalable de populations intéressées de ce territoire, dont il faut maintenant l'unification et l'indépendance car les Kamerunais à l'heure actuelle n'ont plus besoin de vivre avec un gouvernement camouflé ou réactionnaire.

Demande une Commission des Nations Unies pour le référendum du Kamerun occidental et du Nord référendum lequel donnera la voie pour l'unification de deux Kameruns.

Suivent les signatures :

Présidente

Makam-Touognia (illisible)

Secrétaire

Magni Tsiéda (illisible)

Assesseurs

1) Yimelo (illisible)

3) Kolet Pauline.... (illisible)

2) Kolah "

4) Magoun Thérèse.... "

Fait à Ntchou-Santa, le 25 mars 1959.
